

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 juillet 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-06-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de juin de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

Rs.2014-06-214

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.5 Dépôt d'une lettre des résidents du carré Jean-Pierre-Beaudry.
5.8 Résolution pour accepter le projet du Domaine du Stade.
5.9 Avis de présentation d'un règlement.

REPORTER :

... L'item 5.8.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-215

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 juin 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-06-216

LETTRE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT.

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale est un organisme à but non lucratif qui dessert toute la population de la MRC d'Acton qui a pour mission de favoriser l'action bénévole; soutenir et assister des personnes et des familles du milieu par des services d'aide, afin de répondre à des besoins essentiels, dans le but d'améliorer leur qualité de vie;

Attendu que le responsable des bénévoles entend remercier ces derniers par des activités annuelles telles que la soirée reconnaissance qui a lieu en avril dans le cadre de la semaine des bénévoles, un 5 à 7 des bénévoles en juin pour le début des vacances estivales, une épiluchette de blé d'Inde pour le début des activités en septembre et finalement un 5 à 7 pour Noël;

Attendu que la Ville est sollicitée par le Centre de Bénévolat pour un don monétaire afin de les aider à couvrir les frais pour les activités ;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que les membres du conseil prennent seulement acte de la demande du Centre de Bénévolat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-217

LETTRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu que monsieur Sylvain Gilbert, directeur de secteur Acton Vale du Club 3 & 4 roues du comté Johnson Inc., soumet une modification du droit de passage qui représente 0.10 km dans le secteur de la rue Bonin et du 2^e Rang ;

Attendu que le Club de 3 & 4 roues a déjà un droit de passage à partir du 2^e Rang vers la rue Bonin;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale refuse la modification du droit de passage proposée par le Club de 3 & 4 roues, et ce, dans le but de limiter la circulation des véhicules hors route dans les rues de la ville et qu'il y a déjà un trajet adéquat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-218

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE DANVILLE.

Attendu que la municipalité de Danville est le premier village-relais au Québec et que le siège social de la Fédération des Villages-relais du Québec se trouve à Danville;

Attendu que la Fédération des Villages-relais du Québec relève du ministère des Transports du Québec;

Attendu qu'un des objectifs des Villages-relais du Québec est d'informer les automobilistes de l'existence de services de restauration, station-service, remorquage et hébergement, entre autre, afin de leur permettre de se reposer lors de long déplacements en automobile;

Attendu que pour assurer le succès et la pérennité de la mission des Villages-relais du Québec, il y a lieu d'instaurer un affichage adéquat pour informer les automobilistes de la proximité d'un Village-relais sur leur trajet;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec de s'assurer que l'affichage des Villages-relais soit adéquatement annoncé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-219

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS HANDICAPÉS RICHELIEU-VAL-MASKA.

Attendu que l'Association a pour mission d'offrir entraide et soutien aux familles de personnes ayant un handicap dans l'expression de leurs besoins et intérêts autant individuels que collectifs;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une contribution monétaire afin de permettre aux familles dans le besoin à l'accès à des services adaptés à leurs besoins;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que les membres du conseil dirigent l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska, à faire leur demande auprès de la MRC d'Acton, compte tenu que cette dernière est régionale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-220

DÉPÔT D'UNE LETTRE DES RÉSIDENTS DU CARRÉ JEAN-PIERRE-BEAUDRY.

Attendu que les résidents du carré Jean-Pierre-Beaudry déposent une lettre demandant à la Ville d'Acton Vale d'appliquer une couche de finition d'asphalte, sur une distance d'environ 150 m;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les membres du conseil prennent en considération la demande des résidents du carré Jean-Pierre-Beaudry;

Étant donné que cesdits travaux n'étaient pas prévus au budget 2014, ces derniers seront reportés pour le budget 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-06-221

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De nommer le conseiller Raymond Bisailon maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014, et ce, à compter du 01 juillet 2014;

De nommer le conseiller Yvon Robert comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-222

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2014.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de retenir les services de la firme comptables Forcier, Beaudry, Landry comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2014 au coût de 14 700 \$ plus taxes;

Le montant inclus une banque de dix (10) heures, mais exclus les modifications aux normes comptables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-223

ENGAGEMENT DE LA VILLE À RÉALISER L'EXPOSÉ DES CORRECTIFS ET LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE – BARRAGE X0005763-BARRAGE DU MOULIN.

Attendu les conclusions et recommandations de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du Moulin, réalisées par les firmes BBA Inc. (étude de stabilité) et Prodhyc Inc. (étude de rupture);

Attendu les exigences de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages* (L.R.Q., c. S-3.1.01), la Ville d'Acton Vale doit s'engager à réaliser les correctifs requis pour assurer la sécurité fonctionnelle et structurale du barrage du Moulin;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à rendre le barrage du Moulin conforme aux normes minimales de sécurité et aux règles de l'art et à réaliser l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-224

ADOPTION DU RÈGLEMENT 270-2014.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 mai 2014, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg 270-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-225

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUES —
LOI C-21.**

Attendu que la Loi C-21 a introduit un nouvel article au Code criminel canadien qui se résume comme suit : « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte des blessures corporelles à autrui »;

Attendu qu'une municipalité pourrait être déclarée coupable, comme un fonctionnaire, de négligence criminelle si elle commet un acte (par action ou par omission) démontrant de l'insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la sécurité du travail;

Attendu que la Ville veut se procurer une assurance pour couvrir les frais de défense lors de poursuite découlant de la Loi C-21 pour le terme du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2015;

Attendu la réception, le 11 juin 2014, de la facture numéro 622719 émise par BFL CANADA risques et assurances inc.;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420, d'un montant de 1 625 \$, plus taxes et 150 \$ pour honoraires de courtage à BFL Canada risques et assurances inc. telle que la facture portant le numéro 622719 datée du 10 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-226

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN PAIEMENT.

Attendu que le 26 mai 2014 des forts vents ont provoqué la chute d'un arbre au parc Roger J. Labrèque;

Attendu que cet arbre a causé des dommages à un véhicule d'un citoyen;

Attendu que l'arbre en question est la propriété de la Ville;

Attendu que la Ville a un déboursé de 2 500 \$ à payer, s'il y a réclamation;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-995, d'un montant de 1 000.99\$, plus taxes, à madame Marie-Lee Trahan pour les réparations de son véhicule, tel qu'il appert à l'estimation préliminaire de Color Plus Rougemont Edem Design, datée du 03 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 5.8 est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 271-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement numéro 271-2014 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages, abrogeant le règlement 259-2013 ».

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Services incendies;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-06-227

DÉPÔT DU RAPPORT D'INDICATEURS DE GESTION 2013 ET DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DUDIT RAPPORT

Attendu que conformément à la loi, la trésorière dépose les indicateurs de gestion de la Ville d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailion et il est résolu :

D'accepter, tel que déposé, le rapport d'indicateurs de gestion de la Ville d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et d'autoriser la trésorière à signer la confirmation de la transmission de ce rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-228

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Maxime Laprise à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. De remercier monsieur Laprise pour son travail au sein de ce service. Cette démission est effective au 8 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-229

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Denis Gauthier à titre de pompier volontaire au Service des Incendies, rétroactif au 1^{er} novembre 2013. La rémunération de monsieur Gauthier sera selon les conditions salariales de la convention collective à l'échelon de salaire de pompier (plus de 12 mois).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-230

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Roert et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ). Modification de l'article 24.04 i) et l) effectif au 22 juin 2014»;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-231

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL.

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et des directeurs des services concernés, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

Sauveteur aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Nicolas Babineau	Sauveteur	13.99\$ (4 ^e été)	Été 2014	Temps plein
Elisabeth Croteau	Sauveteur	13.99\$ (4 ^e été)	Été 2014	Temps plein
Jason Boucher	Coordonnateur aquatique	14.99\$ (4 ^e été)	Été 2014	Temps plein

Pour les postes à la bibliothèque, la coordonnatrice bibliothèque ainsi que moi-même aimerions recommander l'embauche des employés suivants :

Animatrice bibliothèque :

Nom	Programme	Taux	Date D'embauche	Heures Sem
Laurie Provost	Animatrice bibliothèque	11.19\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	200h pour l'été
Marianne Carrier	Animatrice bibliothèque	11.19\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	200h pour l'été

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-232

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR CONSTRUCTION AVEC DEVIS TECHNIQUE AU PLAN – PROLONGEMENT DE LA RUE PELCHAT, PHASE II.

Attendu la résolution 2014-03-122, adoptée le 17 mars 2014, par laquelle le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes, pour la fourniture de services professionnels pour la préparation pour construction avec devis technique au plan – Prolongement de la rue Pelchat, phase II;

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs à Les Services EXP Inc. car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec Les Services EXP Inc. ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 13 520 \$, plus taxes;

D'autoriser une dépense de 13 520 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-600-10-000;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration générale;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-233

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2014.

Attendu qu'il y a eu lieu d'apporter certaines modifications au protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Chauds;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser les modifications apportées au protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Chauds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-234

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB D'ACTON VALE POUR LA PRÉSENTATION DES FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Attendu que les Chevaliers de Colomb ont soumis leur service pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que les Chevaliers de Colomb soumettent leur programmation;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la programmation soumise par Les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste et d'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 2 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 aux Chevaliers de Colomb d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2014-06-235 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter le comité organisateur du défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier qui a eu lieu le 8 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

Mme Angèle Ferland	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires concernant l'état du 4^e Rang Est.• Remercie Patrice Dumont pour s'être déplacé et être allé voir l'état du 4^e Rang.• Où va être investi le 1.3 million de surplus?
Mme Paula Séguin	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires concernant l'état du 4^e Rang Est.
M. Régnald Larocque	<ul style="list-style-type: none">• Remercie le conseil d'avoir porté une attention à la lettre des résidents du carré Jean-Pierre-Beaudry.• Demande s'il y a moyen de voir à arranger les sanitaires et les pluviaux du carré Jean-Pierre-Beaudry.
M. Maxime Desmarais	<ul style="list-style-type: none">• Demande quelles discussions il y a eu concernant le projet du Domaine du Stade.• Quelle sorte de système (égouts, fosse septique) a la nouvelle maison sur la rue d'Acton?

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 33.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-trois minutes (20;33).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date